



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 février 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS (suppléant de M. André AVIS) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (jusqu'au 0.3), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.4), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.1) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Sébastien CUINET (suppléant de M. Hugues TRUDET) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montfaucon** : Mme Corinne PETER (suppléante de M. Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 4.2) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.3) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.1), S. JOLY, T. MORTON, M. OMOURI (à partir du 1.1.1), Y. POUJET, K. ROCHDI, B. ASTRIC, C. PREIONI (à partir du 1.1.1), C. PERROT.

Mandataires : J. GROSPERRIN, S. WANLIN, P. GONON, D. SCHAUSS, D. DARD, A. POULIN, B. FALCINELLA, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. MAILLOT, M. LOYAT, L. FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, N. BODIN, D. JACQUIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J.N. BÉSANCON.

Délibération n°2016/003090

Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence financière

Résumé :

Conformément aux préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon enrichit le rapport d'orientations budgétaires d'une annexe spécifique en matière de gestion de sa dette.

I. Éléments contextuels 2015 : situation de l'accès des collectivités au crédit bancaire

Les conditions de marché ont continué à s'améliorer en 2015 dans le prolongement de l'année 2014. L'étendue et la consolidation de la concurrence bancaire a permis d'afficher des conditions de taux d'intérêt très attractives pour le secteur public sur l'année écoulée. En effet, les collectivités ont pu se financer, sur l'année 2015, à des taux historiquement bas en taux fixes (moyenne actuelle à 2,12 % sur 20 ans) et à des conditions de marge sur taux variables en baisse et désormais inférieures à 1 % (0,90 % actuellement en moyenne sur 20 ans).

Cependant, si les conditions d'emprunt proposées par les banques ont été très favorables, l'accès à l'emprunt se révèle plus difficile cette année.

En effet, l'analyse du risque des emprunteurs par les banques est de plus en plus rigoureuse et implique des difficultés d'accès à l'emprunt pour certaines catégories de collectivités. Les collectivités couvrant facilement leurs besoins de liquidité grâce à leur taille ou à leur situation financière équilibrée n'ont pas de difficulté d'accès à l'emprunt. Par ailleurs, celles de taille moyenne ou inférieure peuvent avoir beaucoup de difficultés à trouver de la liquidité dès lors que leur situation financière se dégrade légèrement d'une année sur l'autre.

Cette pluralité de situations entraîne de vraies difficultés de trésorerie sur le secteur public et encore plus qu'avant, l'élément majeur d'analyse par l'établissement bancaire lors d'une demande de liquidité est la situation budgétaire et de trésorerie de la collectivité.

En outre, un des facteurs de la relance et du renforcement de la concurrence bancaire en 2015 est le positionnement de L'Agence France Locale (AFL).

L'AFL, créée en décembre 2013, est une agence de financement des collectivités locales autorisée par la Loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Elle a pour mission d'emprunter directement sur les marchés financiers et de délivrer des prêts à ses actionnaires, à des conditions privilégiées. Elle est un acteur complémentaire du financement des investissements locaux, aux côtés des partenaires bancaires habituels des collectivités locales.

L'Agence a pour ambition de lever, à terme, 25 % des flux annuels du secteur local, soit environ 4 Md€.

L'AFL est désormais composée de 131 collectivités membres représentant à elles seules plus de 11 % de l'encours total de la dette locale française. Elle a débuté son activité en avril 2015 après avoir reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2015.

Elle a lancé sa première émission pour un montant de 750 M€ le 24 mars 2015 représentant la plus grosse émission obligataire jamais faite par le secteur public local ce qui montre la confiance des marchés dans cette agence.

L'AFL a accordé son premier prêt à la Ville de Saint-Nazaire et achève l'année 2015 avec 90 prêts signés pour un montant total de plus de 508 M€. Ce montant représente déjà plus de 25 % de l'emprunt 2015 des collectivités ayant recours aux services de l'agence et place la part de marché de l'Agence au niveau national à hauteur de 3 %.

Les premiers emprunts proposés par l'AFL sont indexés sur du fixe ou du variable, sur une durée de 15 ans.

II. Situation du Grand Besançon en 2015

La CAGB n'a pas rencontré de difficultés pour assurer le financement de ses investissements 2015. L'intégralité du besoin de financement par emprunt relatif au TCSP a été couvert par l'enveloppe de la CDC. Ces emprunts sont amortis sur une durée de 25 ans.

Par ailleurs, le Grand Besançon adhère depuis mars 2014 à l'Agence France Locale (AFL) et peut donc solliciter des financements obligataires afin de diversifier ses sources de financement et anticiper tout risque lié à la couverture des besoins d'emprunt futurs sur les autres projets.

A l'occasion de son adhésion, le Grand Besançon a fait l'objet d'une analyse financière par l'AFL afin de vérifier sa solvabilité, limiter le risque de défaut de paiement et renforcer sa crédibilité auprès des marchés financiers.

L'AFL a ensuite attribué une note financière au Grand Besançon basée sur 3 thèmes constitués de plusieurs ratios.

Ces indicateurs financiers sont pondérés en fonction de leur importance :

- solvabilité : 55 %,
- endettement : 20 %,
- marges de manœuvre budgétaires : 25 %.

La note attribuée au Grand Besançon au moment de son adhésion (sur la base des comptes de gestion 2012) était de 1,68 sur une échelle de 1 à 7 (1 étant la note la plus haute). Cette note est passée à 1,93 en 2014 sur la base des comptes de gestion 2013.

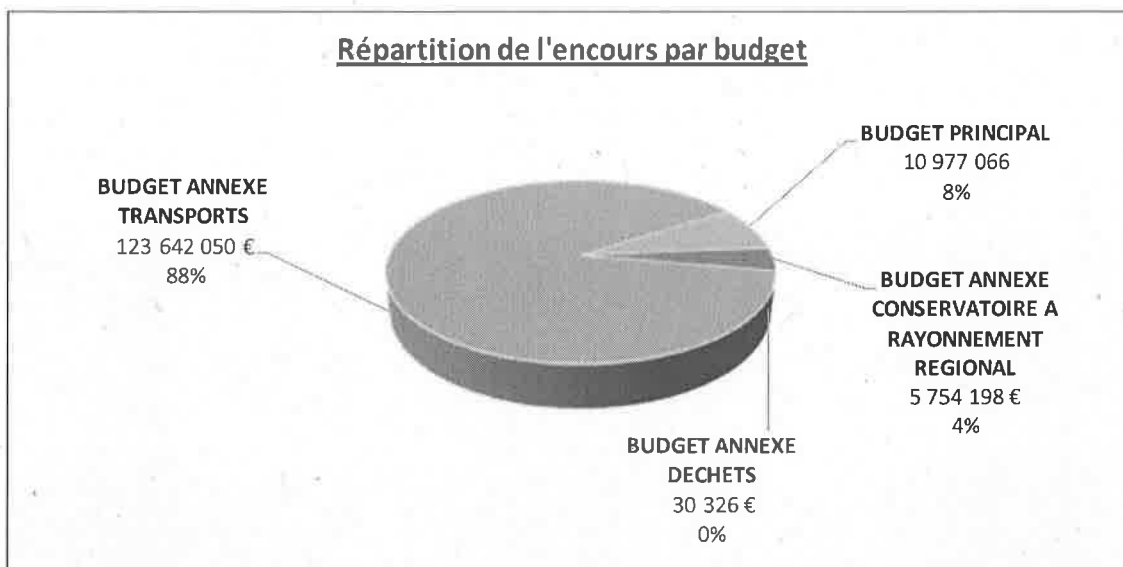
Au printemps 2015, le Grand Besançon se situait ainsi au rang de 18^{ème} sur 91. Il bénéficie donc d'une situation très favorable à l'accès à l'emprunt par le biais de l'AFL.

III. Retour sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Conformément à la charte de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales, le Grand Besançon s'engage à développer la transparence des décisions concernant sa politique d'emprunts et de gestion de sa dette.

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette du Grand Besançon s'élève au total à **140 403 641 €**, **amorti en 2015 selon un taux moyen de 2,24 %**.

Il se répartit entre les différents budgets du Grand Besançon de la manière suivante :

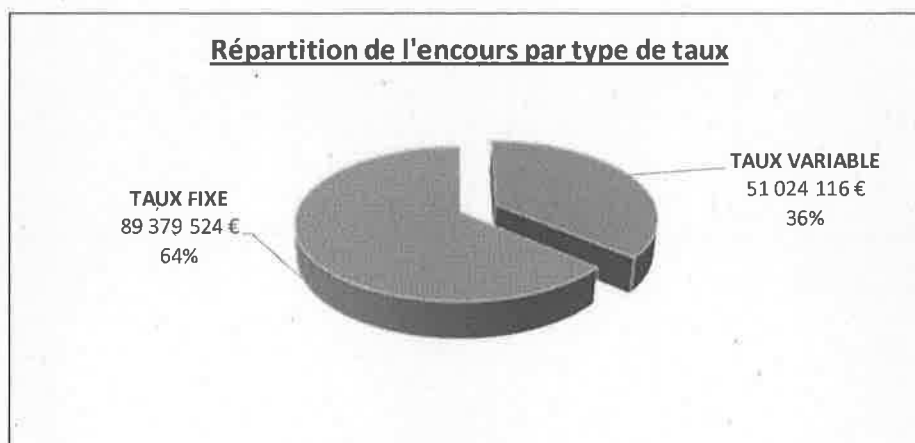


Pour mémoire, les principes guidant la stratégie d'emprunts et de gestion de la dette du Grand Besançon sont les suivants :

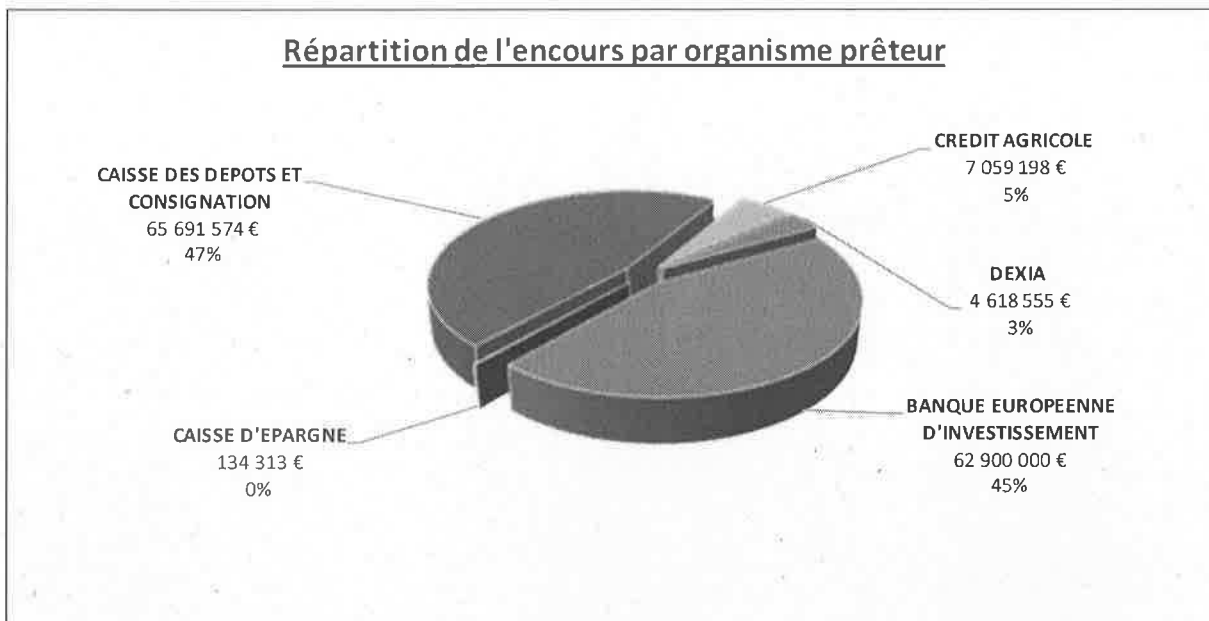
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers,
- veiller à une répartition équilibrée de l'encours de dette entre taux variable et taux fixe (2/3 fixe ; 1/3 variable),
- mettre en concurrence systématique un nombre suffisant de partenaires bancaires,
- refuser toutes propositions bancaires trop complexes ou qui présentent un risque sur le long terme.

Ces orientations guident toutes les consultations menées par le Grand Besançon, y compris la campagne d'emprunts qui a été menée pour le financement du projet de tramway. Les indicateurs développés ci-après permettent d'apprécier le respect de ces principes de bonne gestion.

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte aucun produit structuré. Tous ses emprunts sont adossés à un taux fixe ou variable simple selon la proportion suivante :



Le Grand Besançon s'efforce de diversifier ses sources d'emprunt afin d'assurer une saine émulation entre ses différents partenaires. Son encours se répartit de la façon suivante :



Selon la grille d'analyse prévue dans la charte de bonne conduite, l'intégralité de l'encours du Grand Besançon se situe dans la catégorie la plus sécurisée.

	Indices sous-jacents	Classification des produits CAGB		Structures	Classification des produits CAGB
1	Indices zone euro	<i>Tous les emprunts de la CAGB</i>	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	<i>Tous les emprunts de la CAGB</i>
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	
3	Ecart d'indices zone euro		C	Option d'échange (swaption)	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
5	Ecart d'indices hors zone euro		E	Multiplicateur jusqu'à 5	

En 2015, le Grand Besançon a réalisé quatre remboursements anticipés d'emprunts pour un montant total de 13 M€, dont trois sur le budget principal et un sur le budget annexe CRR, dans un objectif de bonne gestion financière et d'optimisation de la trésorerie.

Ces remboursements anticipés ont impliqué le paiement d'une indemnité de 2,6 M€ mais permettent de générer une économie nette en frais financiers à hauteur de 1,4 M€ actualisée à 700 K€ (actualisation des flux au taux de 2 % : objectif d'inflation de la BCE sur le long terme).

Par ailleurs, l'emprunt LGV contracté en 2006 pour un montant de 8 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du financement de la première tranche de la LGV (Budget Principal) a fait l'objet d'un réaménagement afin de passer d'un taux fixe de 4,05 % à un index Livret A générant une économie d'intérêts sur la durée résiduelle de l'emprunt de 702 K€.

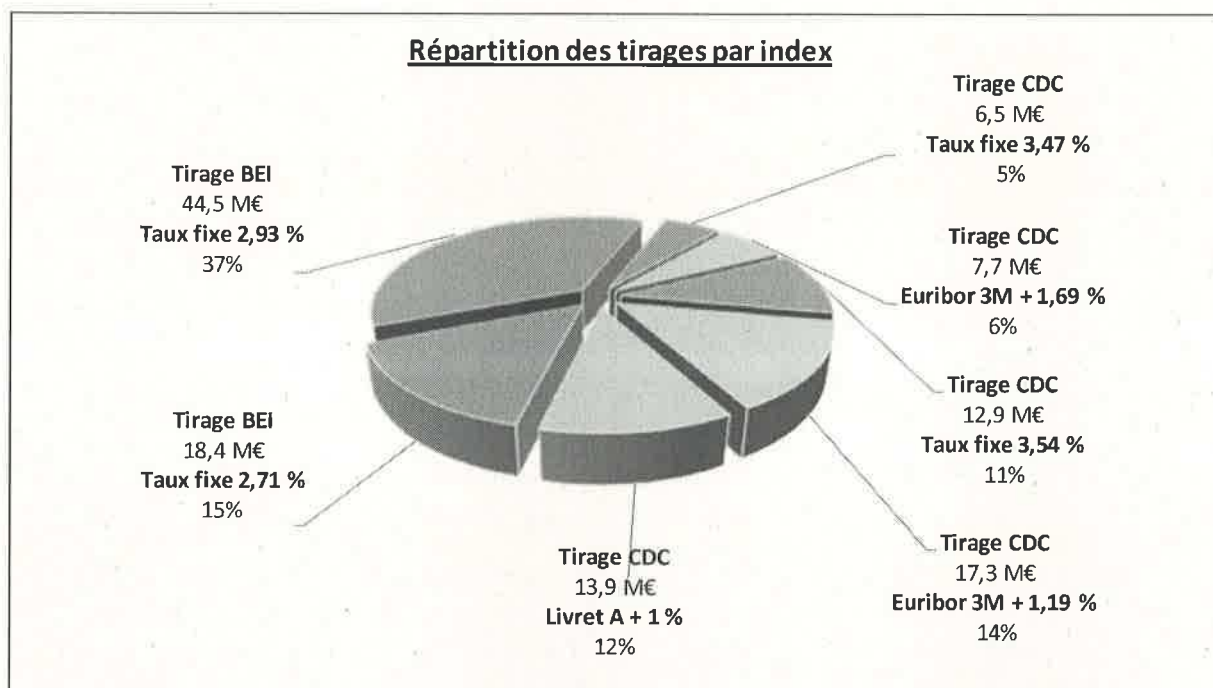
IV. Zoom sur les emprunts liés au TCSP

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette lié au tramway s'élève à 121 160 000 € (sur une enveloppe totale de 163,7 M€) et s'inscrit non seulement dans les principes de prudence énoncés ci-dessus mais également dans la prospective budgétaire du projet. Le taux moyen pondéré supporté pour cet encours s'élève à 2,46 %.

Il se décompose en 7 tirages :

- 2 tirages BEI pour un total de 70 M€ entièrement adossés à un taux fixe,
- 2 tirages CDC pour un total de 21 M€ entièrement adossés à un taux fixe,
- 2 tirages CDC pour un total de 27 M€ indexés à l'euribor,
- 1 tirage CDC pour un total de 13,9 M€ indexé au Livret A.

Ci-dessous figure la répartition de ces tirages par type de taux en fonction du capital restant dû :



L'encours au 31 décembre 2015 pour le TCSP est adossé à 68 % sur des taux fixes et 32 % sur des taux variables. Si ces derniers sont actuellement bas (environ 1,53 % avec marge), des cotations sont régulièrement sollicitées auprès de la CDC en vue d'une éventuelle cristallisation, en fonction de l'évolution des conditions de marché. L'exposition au risque de l'encours TCSP est donc réduite substantiellement et durablement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2016 de la CAGB relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 26 FEV. 2016

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président